


AI-LUXEMBOURG NEWS

BULLETIN D'INFORMATION D'AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG

**ENCORE TROP DE CRIMES IMPU-
NIS : ARTICLE D'OPINION DU
GROUPE JUSTICE INTERNATIONALE
D'AI-LUXEMBOURG**

**MOBILISEZ-VOUS POUR LE
REALISATEUR TIBETAİN
DHONDUP WANGCHEN !**

**DU 10 OCTOBRE AU 13
DECEMBRE : CINEMA DU SUD
2012 « ALL RIGHT(S)?! Les
droits à l'affiche »**



**UN TRAITE FORT SUR LE
COMMERCE DES ARMES :
TOUS LES ESPOIRS SONT
ENCORE PERMIS**

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



www.amnesty.lu
www.facebook.com/amnestyluxembourg

n°4/2012

BIENTÔT AU GRAND-DUCHÉ...



Pour qu'il y ait toujours une lueur d'espoir !
Pour nos droits !
Pour ceux qui les défendent !

CAMPAGNE BOUGIES 2012

Du 25 octobre au 10 décembre

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Editorial



Stan Brabant,
Directeur d'AI-Luxembourg

Entre la guerre en Syrie, les négociations pour un Traité sur le commerce des armes, la reprise du secrétariat du Collectif réfugiés et le renforcement de la section, nous n'avons guère eu l'occasion de souffler ces derniers mois. L'été était donc un bon moment pour examiner l'impact de notre action depuis janvier. Pour faire court, le bilan à ce jour est vraiment encourageant et nos efforts à tous semblent récompensés.

Témoin, les très nombreuses lettres de membres d'Amnesty International Luxembourg ayant notamment conduit à la libération de Khader Adnan (Palestine) et du Dr. Mohamed al-Ammar (Syrie). Ces lettres ont également permis de sauver la vie de deux condamnés à mort : Thomas Arthur (Etats-Unis) et Intisar Sharif Abdallah (Soudan). Elles ont aussi contribué à l'abolition de la peine de mort par l'Etat du Connecticut (Etats-Unis).

Notre section a également initié la création d'une coalition pour un Traité sur le commerce des armes comprenant 4 ONG luxembourgeoises (Amnesty International, la Caritas, la Croix-Rouge et Handicap International). C'est en réponse aux appels de cette coalition et aux 1 430 signataires de notre pétition que le Luxembourg a adopté une position en pointe lors des négociations du traité. Et quand un petit groupe d'Etats a bloqué le 27 juillet dernier l'adoption immédiate du traité, le Luxembourg était un des Etats appelant à une adoption ra-

pide du traité dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, une enceinte où la voix des Etats récalcitrants ne sera plus déterminante... Nous poursuivrons donc nos efforts en ce sens dans les prochains mois, et ce afin que le Traité sur le commerce des armes devienne réalité le plus vite possible !

Les derniers mois ont également vu la renaissance du Groupe Justice internationale et la relance de notre présence dans les écoles du Grand-duché. Nous avons également bénéficié d'une présence croissante dans les médias luxembourgeois qui s'est traduite par un nombre record de visiteurs sur notre site internet ainsi que sur notre page Facebook.

Tant mieux, parce que les difficultés ne manqueront pas dans les prochains mois. Entre le déchaînement de violences en Syrie, les manœuvres pour retarder l'adoption du Traité sur le commerce des armes et la recrudescence des expulsions au Grand-duché, il nous faudra être plus vigilants que jamais. C'est pourquoi le renforcement de l'action d'Amnesty International est tellement essentiel, au Luxembourg comme sur le plan international.

Dans cette perspective, la Campagne bougies 2012 sera un moment important. D'abord parce qu'elle sera l'occasion de se mobiliser pour cinq cas de défenseurs des droits humains actuellement en danger. Ensuite parce qu'elle nous permettra, une nouvelle fois, de faire passer notre message au sein de la population en vendant les célèbres bougies d'Amnesty International. Nous comptons sur chacun d'entre vous pour nous aider à faire de cette campagne 2012 une réussite !

Sommaire

4. LES NEWS DE L'ETE
5. ENCORE TROP DE CRIMES IMPUNIS
6. SYRIE : LES CIVILS FRAPPES DE PLEIN FOUET
6. LES ABSENTS ONT TOUJOURS TORT : SOIRÉE DÉBAT SUR LA POLITIQUE EUROPÉENNE A L'EGARD DES MIGRANTS
7. UN TRAITE FORT SUR LE COMMERCE DES ARMES : TOUS LES ESPOIRS SONT ENCORE PERMIS
7. DU 10 OCTOBRE AU 13 DECEMBRE : CINEMA DU SUD 2012 « ALL RIGHT(S)?! Les droits à l'affiche »
8. MOBILISEZ-VOUS POUR DHONDUP WANGCHEN !
8. DEVENEZ MEMBRE D'AI-LUXEMBOURG : SOUTENEZ-NOUS ET AGISSEZ POUR LES DROITS HUMAINS

LES NEWS DE L'ÉTÉ : Aux apparences tranquilles, cet été était pourtant riche en événements pour la section luxembourgeoise d'Amnesty International...

SALIL SHETTY AU LUXEMBOURG



Salil Shetty, secrétaire général d'AI

Le 23 juillet dernier, Salil Shetty, Secrétaire général d'Amnesty International, a fait une brève visite à Luxembourg pour y rencontrer la direction et le personnel de la Banque européenne d'investissements (BEI). Il était accompagné d'Audrey Gaughran et Nele Meyer, deux spécialistes des questions de « Business and Human Rights » à Amnesty International. Dans sa présentation au personnel de la BEI, Salil a notamment évoqué l'expulsion forcée de familles à Belgrade, et ce dans le cadre d'un projet financé par la BEI. Il a déclaré : « Toutes les institutions financières ont la responsabilité d'assurer qu'elles ne financent pas des projets ou des activités qui pourraient contribuer à des violations des droits humains. » Il a également insisté sur l'importance de l'information : « Assurer que les individus et les communautés aient accès à l'information est la clé pour leur permettre de défendre leurs droits. »

SHELL REFUSE LA REMISE PUBLIQUE DE LA PETITION DEMANDANT LE NETTOYAGE DE LA REGION DE BODO

Le 4 juillet une délégation d'AI est allée remettre **309 190** signatures collectées dans plus de 20 pays du monde, **y compris au Luxembourg**, au siège de Shell à la Haye. La pétition demandait à la compagnie pétrolière d'assumer ses responsabilités et de nettoyer la région de Bodo (Nigéria).

Malheureusement, Shell a refusé d'accepter les pétitions publiquement parce que la compagnie considère qu'AI est devenue trop critique à son égard. La pétition était destinée à Peter Voser, directeur-général de Shell mais comme il a refusé d'accepter les signatures en personne, elles ont été remises à Dick Benschop, directeur de Shell Pays Bas. Il nous a assurés qu'il veillerait à ce que Monsieur Voser reçoive la pétition.

Ceci est une évolution inquiétante, qui laisse penser que Shell est encore moins disposée qu'avant à dialoguer avec les organisations de la société civile ou à prendre acte publiquement des préoccupations des militants. En 2009 par exemple, elle avait accepté notre pétition en public.



Amnesty International devant le siège de Shell à la Haye aux Pays-Bas le 4 juillet

L'EQUIPE D'AI-LUXEMBOURG S'AGRANDIT



Nicolas Decock

Cet été, une nouvelle personne a rejoint notre équipe : **Nicolas Decock**, chargé de la collecte de fonds et des relations médias au sein de la section. Agé de 30 ans, il a passé la plupart de sa vie dans la commune de Berdorf dans la petite Suisse luxembourgeoise.

Il vient tout juste de retourner de Bruxelles où il a passé les quatre dernières années à étudier le marketing et à travailler pour Sony Europe en tant que commercial.

Venant d'une famille d'historiens, il a toujours été passionné par l'histoire et l'actualité et c'était plutôt par hasard qu'il est entré dans le monde de la vente. Cela lui a donné par la suite l'envie d'étudier le marketing et d'en faire son métier.

Possédant une forte sensibilité en matière de droits humains, il voudrait employer à présent ses compétences dans le domaine du marketing pour promouvoir le travail d'Amnesty International au Luxembourg. Nous lui souhaitons bonne chance !

AMNESTY LUXEMBOURG REPREND LE SECRETARIAT DU COLLECTIF REFUGIES

En tant qu'association membre du Collectif Réfugiés Luxembourg (LFR), Amnesty vient de reprendre le secrétariat tournant du collectif pour une durée d'un an : de juillet 2012 à juillet 2013.

Le LFR est un collectif d'associations luxembourgeoises. Venant d'horizons différents, les associations membres, dans le cadre de leurs mandats respectifs, ont comme objectif commun « le souci et l'engagement pour les personnes qui ont dû quitter leur pays et qui cherchent refuge au Luxembourg ».

A présent, le Collectif Réfugiés compte 9 associations membres : *ACAT, Amnesty, ASTI, ASTM, CARITAS, CEFIS, CLAE, et VIE NOUVELLE.*

ENCORE TROP DE CRIMES IMPUNIS

A l'occasion de la Journée de la justice pénale internationale, le 17 juillet, le groupe Justice Internationale d'AI-Luxembourg a rédigé un article d'opinion pour rappeler les besoins en la matière. Il a été publié dans l'édition du 17 juillet du journal « Le Quotidien ».

La Journée de la justice pénale internationale célèbre l'instauration de la Cour pénale internationale (CPI) suite à l'adoption du Statut de Rome le 17 juillet 1998. C'est l'occasion pour Amnesty International Luxembourg de faire un point sur la justice pénale internationale.

A ce jour, seul un faible nombre de personnes ont été condamnées pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou génocide. Il est illusoire pour la CPI d'assumer seule la tâche de condamner les auteurs de tels crimes qui concernent l'ensemble de la communauté internationale. Amnesty International soutient avec force que les juridictions nationales et la CPI doivent ensemble être les instruments de la justice internationale pour lutter contre l'impunité.

Pour que les Etats puissent pleinement jouer leur rôle en matière de lutte contre l'impunité, leurs législations nationales doivent intégrer les définitions de crime de guerre, crime contre l'humanité et génocide. Les Etats doivent aussi reconnaître le principe de compétence universelle selon lequel les juridictions nationales sont compétentes pour juger ces crimes quel que soit le lieu de leur commission et la nationalité de leur auteur. Enfin, les Etats doivent allouer des moyens financiers et humains conséquents pour la poursuite et le jugement des criminels.

Dans ce contexte, nous saluons l'adoption le 27 février 2012 par le Luxembourg d'une loi qui réprime le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes d'agression. Nous regrettons toutefois que les crimes commis à l'étranger ne puissent être jugés au Luxembourg qu'à certaines conditions. Il s'agit là d'une restriction au principe de compétence universelle qui empêche le Luxembourg d'agir efficacement contre l'impunité.

LA CPI, UNE JURIDICTION ENCORE FRAGILE

La CPI a rendu son premier verdict le 14 mars 2012 en reconnaissant la culpabilité de Thomas Lubanga pour avoir enrôlé des enfants-soldats en République Démocratique du Congo. Il a été condamné le 10 juillet dernier à une peine de 14 ans de prison. Cette condamnation sera pour la première fois l'occasion pour les victimes d'avoir accès à une demande en réparation. Mais la CPI manque de moyens car les Etats refusent actuellement d'accroître leur aide financière alors que les activités de la CPI se multiplient. Ceci met les victimes dans l'impossibilité de participer aux procédures et de demander réparation devant la CPI. C'est pourquoi Amnesty International appelle le gouvernement luxembourgeois à renforcer son soutien politique et financier à la CPI et à contribuer au Fonds de la CPI au profit des victimes. Cette contribution est essentielle pour aider les victimes à reconstruire leur vie en les replaçant autant que possible dans la situation où elles se trouvaient avant le crime.



En 10 ans, le bilan de la CPI n'est pas négligeable. Elle mène actuellement des enquêtes dans sept pays africains et examine des allégations de crimes dans sept autres pays afin de déterminer s'il y a lieu d'ouvrir des enquêtes. Plusieurs chefs d'États, comme le président soudanais Omar el Béchir, sont ou ont été sous le coup de mandats d'arrêt de la CPI. Néanmoins, de nombreux Etats entravent l'accès à la justice en ne coopérant pas pleinement avec la CPI. En outre, le Conseil de sécurité des Nations unies (qui a la capacité de saisir la CPI) s'en est abstenu à plusieurs reprises, comme c'est le cas actuellement en Syrie. Par ailleurs, si 121 Etats ont déjà ratifié le Statut de Rome, nombreux sont ceux qui doivent encore le faire.

Enfin, les événements récents ont montré que la CPI peut être menacée directement par les Etats. Ainsi, le 7 juin dernier, quatre membres de la CPI ont été détenus en Lybie après s'être entretenus avec Saïf al Islam Kadhafi, dont son avocat. S'ils ont été libérés le 2 juillet dernier, ce genre d'évènement illustre certains des défis que doit aujourd'hui affronter la CPI.

La CPI est encore jeune, les affaires traitées sont extraordinairement complexes et demandent du temps. Le 15 juin dernier la nouvelle procureure générale de la CPI, Fatou Bensouda, a été nommée. De nombreux défis l'attendent. Saura-t-elle promouvoir la justice pénale internationale dans le continent africain ? Saura-t-elle, surtout, rappeler au monde que l'engagement de la CPI doit dépasser l'Afrique, qui est jusqu'à présent le seul hôte des enquêtes de la CPI ?

GRUPE JUSTICE INTERNATIONALE D'AI-LUXEMBOURG

Le groupe Justice Internationale est un groupe de travail d'Amnesty International Luxembourg, constitué de juristes et d'avocats, dont l'objectif est de sensibiliser le public et les autorités au Grand-Duché sur l'importance du travail de la Cour Pénale Internationale.

Si vous êtes intéressé (e) à rejoindre ce groupe, veuillez envoyer une demande à a.argirova@amnesty.lu.

SYRIE : LES CIVILS FRAPPES DE PLEIN FOUET

Selon deux nouveaux rapports d'Amnesty International publiés en août 2012, les civils endurent un degré de violence épouvantable dans la bataille que se livrent les forces gouvernementales syriennes et les combattants de l'opposition. Au cours d'une visite de 10 jours à Alep durant le mois d'août 2012, la délégation d'Amnesty International a étudié une trentaine d'attaques au cours desquelles de très nombreux civils non impliqués dans les hostilités, dont beaucoup d'enfants, ont été blessés ou tués chez eux ou alors qu'ils faisaient la queue pour acheter du pain.

Les deux rapports notent également la forte augmentation du nombre d'exécutions extrajudiciaires et sommaires, par les forces gouvernementales, de civils non impliqués dans les combats. De nombreux corps ont ainsi été retrouvés dans les terrains jouxtant le siège du service de renseignement de l'armée de l'air. Il s'agissait essentiellement d'hommes jeunes, en général menottés, qui avaient été tués d'une balle dans la tête.

Ces nouveaux rapports montrent également que des familles de manifestants et de passants abattus par les forces de sécurité ont été contraintes de signer des déclarations où il était indiqué que leurs proches avaient été tués par des « groupes de terroristes armés ». Les rapports notent en outre de nombreux cas d'homicides illégaux et de mauvais traitements infligés à des prisonniers par des combattants appartenant à une multitude de groupes armés de l'opposition, dont l'Armée syrienne libre (ASL), qui opèrent dans la ville.

« C'est une honte que la communauté internationale soit toujours divisée sur la Syrie et ne tienne pas compte de toutes les preuves existantes sur l'ampleur et la gravité des atteintes aux droits fondamentaux commises dans le pays. C'est une honte qu'elle détourne les yeux, alors que les civils sont frappés de plein fouet, » déclarait Donatella Rovera, qui a conduit les recherches pour Amnesty International.



Salah Suri, âgé de 6 ans, a perdu son bras quand la maison de sa famille dans la ville d'Alep a été bombardée le 9 août. L'attaque a tué son petit frère Fadi Suri âgé de 3ans.

LES ABSENTS ONT TOUJOURS TORT ? CINEMA-DÉBAT SUR LA POLITIQUE EUROPÉENNE A L'EGARD DES MIGRANTS

Le 3 juillet Amnesty International Luxembourg et le Collectif réfugiés ont organisé à l'Abbaye de Neumünster une projection-débat sur le thème de l'immigration. Cet événement était destiné à sensibiliser l'opinion luxembourgeoise sur les difficultés graves et grandissantes auxquelles sont confrontés les demandeurs de protection internationale en Europe.

Le film présenté « Le piège de Dublin » a notamment mis en évidence l'incapacité de l'Union européenne et de ses Etats membres à assister dignement les demandeurs de protection internationale. En parlant de l'exemple de la Grèce, le film décrit méthodiquement, faits à l'appui, l'incapacité et/ou la mauvaise volonté des Etats européens à s'appliquer à eux-mêmes leurs propres principes, notamment les Droits de l'homme les plus élémentaires qui constituent le socle de la construction européenne.



Le débat qui a suivi le film a rassemblé un panel à la hauteur du sujet : Me Olivier Lang, avocat luxembourgeois, spécialiste de la matière et membre du réseau européen d'experts « Odysseus » et Fari Khabirpour, directeur du centre de rétention situé au Findel. Le débat était modéré

par Me Frank Wies, avocat et vice-président d'Amnesty International Luxembourg. Le public, marqué par le film, a également pris une part active au débat qui a suivi la projection.

Fari Khabirpour est intervenu, à titre personnel, en remplacement du Ministre de l'Immigration Nicolas Schmit, qui s'est fait excuser au dernier moment. Contacté, le Ministère n'avait pas souhaité envoyer de remplaçant.

Plusieurs participants au débat ont établi un rapprochement entre l'absence du Ministre Schmit et d'autres signes négatifs récemment envoyés par le Ministère, comme la fermeture l'an dernier du bureau de l'asile – un cas unique en Europe – ou encore les délais de plus en plus longs pour le traitement des dossiers de demandes d'asile, ainsi que les pressions exercées sur les demandeurs déboutés. Comme l'indiquait un des intervenants, « il est temps pour le Ministère de mettre de l'ordre dans la maison et d'apporter enfin des réponses appropriées aux défis posés, par exemple en formant son personnel et en cessant toute forme de provocation ou de stigmatisation, notamment dans la presse, envers une population déjà si vulnérable. »

Me Wies a conclu le débat en souhaitant que les responsables du service réfugiés luxembourgeois acceptent un débat contradictoire qui permettrait de combattre les préjugés qui peuvent exister tant de leur côté que de celui de la société civile et permettre ainsi une meilleure protection de la dignité et des droits fondamentaux des demandeurs de protection internationale.

UN TRAITE FORT SUR LE COMMERCE DES ARMES : TOUS LES ESPOIRS SONT ENCORE PERMIS

Tandis que les civils pris sous le feu du conflit en Syrie continuent de faire les gros titres, la Chine, la Russie et les États-Unis se sont employés à différer le 27 juillet dernier ce qui aurait pu constituer un accord historique visant à mettre fin au commerce irresponsable des armes

Alors qu'un traité fort sur le commerce des armes était presque à la portée de main, le dernier draft du traité déposé le 26 juillet aux Nations Unies

étant une base solide pour l'adoption d'un bon texte, les États-Unis, appuyés par la Russie et la Chine, ont sollicité le 27 juillet, le dernier jour des négociations, davantage de temps pour trouver un accord.

« Une personne meurt chaque minute à cause de la violence armée ; il est donc impératif que les grandes puissances montrent la voie à suivre. Le président américain Barack Obama a demandé plus de temps pour parvenir à un accord. Combien de temps lui faut-il encore ? », a déclaré Salil Shetty, secrétaire général d'Amnesty International.

Cependant, Amnesty International reste optimiste quant à la possibilité de parvenir à un Traité sur le commerce des armes efficace, une large majorité de gouvernements ayant assuré qu'ils continueraient à œuvrer en faveur d'un texte solide qui protège les droits humains.

À l'issue des négociations qui ont duré quatre semaines aux Nations unies à New York, plus de 90 pays, parmi lesquels le Grand Duché de Luxembourg, ont signé une déclaration rappelant leur détermination à obtenir le plus tôt possible un traité sur le commerce des armes.



Amnesty International œuvre à faire de ce traité une réalité depuis près de 20 ans – bien consciente de la nécessité de mettre fin au commerce irresponsable et insuffisamment réglementé des armes. Des millions de civils sont tués, blessés, violés et contraints de fuir leur foyer, conséquence directe des transferts d'armes à destination de gouvernements qui les retournent contre la population.

« Ces négociations constituaient l'épreuve de vérité pour les dirigeants du monde. Une minorité de puissants ne s'est pas montrée à la hauteur des attentes, privilégiant son propre intérêt politique, et a endigué la vague de l'opinion mondiale – mais plus pour longtemps. La majorité des gouvernements du monde qui prônent un traité solide doivent maintenir la pression afin de parvenir à un accord d'ici la fin de l'année », a indiqué Salil Shetty.

Le projet de traité sera sans doute transmis à l'Assemblée générale de l'ONU en octobre et Amnesty International poursuivra son travail en faveur de l'adoption d'un traité solide qui protège les droits humains.

Si un accord est forgé dans le courant de l'année, pour la première fois dans l'histoire, les gouvernements seront tenus, au titre de ce traité, de prendre en compte la protection des civils dans les décisions relatives aux transferts d'armes.



Les militants d'Amnesty International devant la Maison Blanche à Washington

DU 10 OCTOBRE AU 13 DECEMBRE : CINEMA DU SUD 2012 « ALL RIGHT(S)?! Les droits à l'affiche »

Tous les ans le Festival Cinéma du Sud, organisé par un consortium d'ONG, présente une sélection de films ayant pour but de sensibiliser le public à Luxembourg à des thématiques touchant au développement et aux droits par le biais du cinéma.

Le thème du festival change à chaque édition. Ainsi en 2010 le Festival Cinéma du Sud portait sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, tandis qu'en 2011 la question « Croissance – exploit ou exploitation » guidait la programmation du festival.

Cette année, suite aux commentaires des spectateurs de l'année précédente, le festival abordera le thème des droits humains sous le slogan « All Right(s) ?! Les droits à l'affiche ».



A cette occasion, Amnesty International Luxembourg et la Croix-Rouge Luxembourgeoise présenteront le film « Pray the Devil Back to Hell » – l'histoire poignante de femmes courageuses qui se sont réunies pour réclamer la paix pour le Libéria, une nation déchirée par des décennies de guerre civile.

Des milliers de femmes ordinaires, chrétiennes et musulmanes, armées seulement de T-shirts blancs et du courage de leurs convictions, ont ainsi manifesté en 2003 pour exiger la fin des combats armés. Une histoire de sacrifice, d'unité et de transcendance, ce film rend hommage à la force et la persévérance du mouvement de paix des femmes du Libéria mené par Leymah Gbowee, lauréate du prix Nobel de la paix en 2011.

Il illustre par ailleurs les conséquences humaines d'un commerce irresponsable des armes et plaide pour un droit à la sécurité pour tous. La projection sera suivie d'une discussion autour de cette problématique.

Informations pratiques:

« Pray the devil back to hell », 2008, 72 mins VO anglais sous-titres français, **jeudi 8 novembre à 18h 30, Utopia**

MOBILISEZ-VOUS POUR DHONDUP WANGCHEN !

**DHONDUP WANGCHEN**

Prisonnier d'opinion

Date de naissance : 17 octobre 1974

Profession : Réalisateur de documentaires

Localisation actuelle : Xining City No. 1 Centre de détention, Qinghai, Chine

Situation familiale : épouse Lhamo Tso et quatre enfants

Situation actuelle:

Dhondup Wangchen est emprisonné depuis le 26 mars 2008. Selon ses affirmations, il aurait subi de graves tortures durant sa garde à vue. Il n'a pas droit aux soins médicaux bien qu'il souffre d'un hépatite B.

Historique:

Dhondup Wangchen est un réalisateur de documentaires tibétain. Peu avant les Jeux olympiques de Pékin en 2008, il a tourné un reportage intitulé « Surmonter la peur ». Dans ce reportage, plus de cent Tibétains et Tibétaines s'expriment sur la situation des droits humains au Tibet et sur le dalaï-lama. Dhondup Wangchen a été arrêté après le tournage du film, en mars 2008, dans la province de Qinghai. Il a été accusé de « mise en danger de l'Etat » et condamné. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion non violent et s'engage pour sa libération immédiate.

Avenir:

Dhondup Wangchen a été condamné en 2008 à six années de prison, à la suite d'un procès à huis clos. Sa famille a été contrainte par les autorités chinoises de renoncer aux avocats commis d'office et il est aujourd'hui impossible de savoir si Dhondup Wangchen bénéficie d'une aide juridique. Il lui est en tout cas interdit de faire recours contre le jugement.

AGISSEZ:

Demandez aux autorités chinoises la libération immédiate de Dhondup Wangchen : signez la pétition sur notre site www.amnesty.lu!

DEVENEZ MEMBRE D'AI-LUXEMBOURG : SOUTENEZ-NOUS ET AGISSEZ POUR LES DROITS HUMAINS

Avez-vous déjà pensé à devenir membre d'Amnesty International ? Il n'est jamais trop tard pour participer à la vie de notre section ! Votre adhésion nous permettra de soutenir l'ensemble de nos actions et campagnes, de garder notre indépendance et d'exercer une plus grande pression sur les gouvernements et les responsables des violations des droits humains.

La cotisation s'élève à **30 Euros** par an (**10 Euros** pour les étudiants et les chômeurs). Elle vous permet de recevoir votre carte de membre et elle vous donne accès à des formations, conférences ou événements ainsi que le droit de vote à l'Assemblée Générale.

En tant que membre, vous avez également la possibilité de participer directement à nos actions de promotion et de protection des droits humains en vous inscrivant dans un de nos groupes de travail ou en créant votre propre groupe en fonction de vos intérêts. Pour obtenir plus de renseignements sur les différents groupes qui existent au sein de la section luxembourgeoise, envoyez-nous un mail à l'adresse a.argirova@amnesty.lu.

Pour adhérer il suffit de remplir le formulaire d'adhésion sur notre site www.amnesty.lu et de faire un virement sur un des comptes suivants (**communication « cotisation »**) :

CCPL : IBAN LU08 1111 0000 3333 0000

BCEE : IBAN LU94 0019 1000 3907 2000

BIL : IBAN LU58 0023 1003 7450 0000

BGL : IBAN LU56 0030 1292 9427 0000

Les témoignages de nos membres...**JOSEPHA, juriste, France :**

J'ai décidé de devenir membre active d'AIL car c'est important pour moi de prendre part à la dénonciation des violations des droits de l'homme qui ont lieu dans le monde.

J'apprécie particulièrement les actions d'AIL, qui est une petite section où règne une ambiance chaleureuse: ainsi l'action de chacun des membres actifs compte.

JEANNE, à la retraite, Luxembourg :

Je suis venue à Amnesty International Luxembourg parce que la force de cette organisation dépend du nombre de ses membres et de ses sympathisants.

S'engager - dans la mesure de ses moyens personnels - pour aider et encourager les hommes et les femmes lointains qui sont sans défense devant les humiliations et l'arbitraire dans leurs pays, est pour moi une obligation morale dans nos temps tourmentés.